

La réponse du Canada à la situation des réfugiés couvre toute une gamme d'activités gouvernementales, qui portent elles-mêmes sur tous les aspects de la question. Nous jouons un rôle de chef de file par le biais d'activités de réinstallation, de l'aide humanitaire, ainsi que du soutien des institutions multilatérales et des initiatives prises au sein d'instances des Nations Unies. Au Canada, la Loi de 1976 sur l'immigration sous-tend notre obligation, aux termes de la Convention des Nations Unies de 1951, de protéger les réfugiés de bonne foi.

La politique et la réponse du Canada face au problème des réfugiés sont le fruit d'un processus permanent de consultations gouvernementales et extra-gouvernementales qui assure que les décideurs sont ouverts à un éventail d'opinions sur ces questions très complexes. Au niveau du concret, les missions diplomatiques du Canada à l'étranger suivent de près les situations de réfugiés et font périodiquement rapport à ce sujet; et la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à Genève est chaque jour en contact étroit avec le HCR sur toutes les questions liées aux réfugiés. En outre, en tant que membre du Conseil d'administration du HCR, le Canada participe à part entière au rôle de protection et d'assistance qui a été confié à cette institution. Au gouvernement, le ministère des Affaires extérieures, l'ACDI et Emploi et Immigration procèdent à des consultations étroites et périodiques pour assurer une approche globale qui soit consistante avec notre politique étrangère. Outre ses consultations avec les Nations Unies et d'autres organismes internationaux, le Canada se tient en rapport avec d'autres pays de même opinion sur cette question. Dernier facteur, mais non le moindre, le gouvernement a des contacts fréquents avec le public canadien, principalement par l'entremise des organisations non gouvernementales.

Je voudrais ici ouvrir brièvement une parenthèse pour rendre hommage à l'excellent travail accompli au nom des réfugiés par bon nombre de Canadiens, à titre privé ou en tant que membres d'ONG. Ces Canadiens ont non seulement travaillé sans relâche au Canada, mais ils ont aidé les réfugiés à l'étranger de diverses façons. Les vues et les perceptions du gouvernement et des ONG peuvent ne pas toujours coïncider, mais je puis vous assurer que nous apprécions à leur juste valeur leur dialogue et leur apport.

Il n'y a pas de règle immuable qui détermine l'approche du Canada face à une situation de réfugiés donnée. Nous nous conformons généralement aux principes directeurs internationalement acceptés qui, endossés par le HCR et d'autres nations intéressées, visent à fournir des solutions durables à l'avantage du réfugié.